

## Lettre aux tuteurs du DEJEPS canyonisme

Bonjour,

Tu es tuteur ou tu t'apprêtes à le devenir, sois-en vivement remercié !

Tu trouveras ci-dessous les quelques points-clés de ce compagnonnage, qui devraient te permettre de mieux appréhender ce rôle important dans la formation des DEJEPS canyonisme de demain.

### **Qu'est-ce que cela apporte à la profession ?**

Le tutorat est un volet important de la formation canyonisme, que l'ENSA souhaite valoriser.

Le tutorat s'apparente au compagnonnage des artisans et valorise le rôle central des pros dans la formation des stagiaires. Les valeurs de confraternité, de partage intergénérationnel, d'assistance et d'échange contribuent à augmenter la confiance mutuelle des pros entre eux et enrichissent les savoir-faire collectifs.

### **En quoi cela consiste-t-il ?**

Il y a autant de manière d'être guide de canyon que de pros en activité et le parcours professionnel de chacun d'entre nous est riche d'enseignements. Pour être tuteur, tu dois donc avant tout être toi-même et faire ce que tu sais faire, comme tu as l'habitude de le faire.

Ton rôle consiste à accueillir un stagiaire et à le mettre en contact avec le concret du métier en canyonisme, dans le cadre de sorties réalisées avec tes clients. Au cours de ces journées, tu partages tes savoir-faire, ton expérience, ton approche et ta vision du métier. Tu montres comment tu travailles : comment tu prends tes décisions, comment tu fonctionnes avec les autres professionnels du canyonisme, comment tu gères le relationnel avec tes clients, la communication, les aspects financiers, la fidélisation, etc.

Pas de jugement, pas d'évaluation, pas de contenu fixe et contraignant. Avant tout, l'occasion de transmettre et d'échanger avec un stagiaire, futur collègue.

### **Nous souhaitons te rappeler ici, qu'il y a deux parties à ce tutorat :**

La première étant d'effectuer au moins 3 canyons avec clients, le stagiaire étant observateur à partir du moment où le canyon est hors de ses prérogatives. Le stagiaire lors de ces journées ne peut pas être rémunéré, (seul un défraiement est possible). En aucun cas, tu ne peux considérer le stagiaire comme un guide supplémentaire et donc augmenter l'effectif de ton groupe de clients.

La deuxième étant de jouer le rôle de mentor ou conseiller sur au moins 10 canyons que le stagiaire effectue avec sa responsabilité engagée en tant que professionnel stagiaire. Il doit donc rester dans les prérogatives limitées qui sont mentionnées dans la convention et souscrire à une RC pro le couvrant

pour le canyonisme.

Le carnet de tutorat que le stagiaire possède doit impérativement être signé par toi à l'issue de chaque sortie effectuée dans l'un de ces 2 cadres.

### **Qu'est-ce que cela t'apporte ?**

Tu as la possibilité de transmettre tes savoir-faire à un ou plusieurs stagiaires. En retour, il pourra lui aussi te montrer les nouvelles techniques et les dernières compétences enseignées à l'ENSA. Cet échange ajoutera une dimension supplémentaire dans ce que tu partages en canyon avec tes clients.

### **Quelles sont tes responsabilités pendant les 3 canyons d'observation ?**

Même s'il est possible de partager un questionnement et des décisions, tu es le principal responsable des différents choix qui sont pris avant et pendant le canyon.

Un contact à vue et à voix doit toujours être maintenu avec le stagiaire.

Tes clients peuvent ne pas être d'accord pour partager leur temps avec un stagiaire, pense à le leur demander au préalable.

Lorsque l'aspirant est hors prérogatives dans le cadre du tutorat, tu ne peux lui déléguer aucune responsabilité.

### **Qu'est-ce que cela apporte au stagiaire ?**

Pour le stagiaire, il s'agit bien souvent de son premier contact avec la réalité professionnelle du métier en canyonisme. Cela ne peut se faire qu'en situation réelle sur le terrain, avec des vrais clients, sur des journées qui s'inscrivent dans la saison d'un professionnel et dans sa carrière de DEJEPS canyonisme.

Bien plus encore, le tuteur montre au stagiaire comment pérenniser son activité, assurer son avenir et la protection des siens (indemnités journalières, protection sociale, retraite, etc.) pour travailler de manière sereine et s'épanouir dans son métier.



#### **Aymeric CLOUET**

Coordination DEJEPS Canyonisme  
Formateur Guide de Haute Montagne  
aymeric.clouet@ensm.sports.gouv.fr

35 route du Bouchet  
74400 Chamonix-Mont-Blanc

ensa.sports.gouv.fr  
Port. +33 6 70 84 72 91

